
DIRECTION GENERALE DES DOUANES

12 01 2020

11 DEC 2020

DECISION N° 12 01 /MBPE/DGD/ DU
**PORTANT CREATION, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU GROUPE
DE TRAVAIL SUR LE CONSEIL DE DISCIPLINE DES SERVICES DES DOUANES**

LE DIRETEUR GENERAL DES DOUANES

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 64-291 du 1^{er} août 1964, portant Code des Douanes ;
- Vu l'ordonnance 2018-517 du 30 mai 2018 relative au pouvoir disciplinaire des Ministères chargés de la douane, des eaux et forêts, des affaires maritimes et portuaires ainsi que des services pénitentiaires,
- Vu la loi n°92-570 du 11 septembre 1992 portant Statut Général de la Fonction Publique
- Vu le décret n° 93-607 du 2 juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la fonction publique ;
- Vu le décret n°93-608 du 02 juillet 1993 portant modalités particulières d'application du statut général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2016-1141 du...décembre 2016 modifiant et complétant le décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux ;
- Vu le décret n°2015-842 du 21 décembre 2015 portant réglementation de l'habillement et des attributs du personnel des douanes ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 04 septembre 2019 portant nomination des membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2020-456 du 13 mai 2020, n° 2020-600 et 2020-601 du 03 août 2020 ;
- Vu le décret n° 2020-584 du 30 juillet 2020 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre de la Défense ;
- Vu le décret n° 2020-688 du 23 septembre 2020 portant attribution des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2019-726 du 4 septembre 2019 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel quel modifié par le décret n° 2020-456 du 13 mai 2020 ;

Considérant les nécessités du service ;

D E C I D E

Article 1 : Il est créé au sein de la Direction Générale des Douanes, un groupe de travail pour la validation des avant- projets de décrets relatifs au Conseil de Discipline et au règlement de discipline des Services des Douanes ;

Article 2 : Ce groupe de travail est chargé de :

- Rédiger et valider un avant-projet de décret fixant la composition, les modalités de nomination des membres, la compétence, l'organisation et le fonctionnement du Conseil de Discipline des Services des Douanes suivant les dispositions de l'article 3 de l'ordonnance n° 2018-517 du 30 mai 2018 ;
- Rédiger et valider un avant-projet de décret relatif au règlement de discipline des services des douanes ;

Article 3 : Le groupe de travail pour la rédaction, la validation des avant- projets de décrets relatifs au Conseil de Discipline et au règlement de discipline des Services des Douanes se compose ainsi qu'il suit :

- **Président** : Col Major Kadio Albert Louis, DGA,
- **Vice-Président** : Col. Karim COULIBALY, I. G.,
- **Secrétaire** : Col. KOFFI Méa Ignace, DRH.

Membres

- M. N'DRI Koffi Jacques, Inspecteur Général Adjoint ;
- M. SERE Germain, Directeur de la Formation et de la Documentation ;
- M. GNEGOURY Eric Baudelaire, Sous-directeur de l'Equipeement ;
- M. KOFFI Akaffou Paul Mermoz, Sous-directeur du Contentieux et des Affaires Juridiques ;
- Mrs GNAPI Vincent et SAHI Emmanuel, représentant les syndicats. ;
- Mme YEZION Bongnet Fidèle Prisca, représentant les associations et mutuelles,
- Cdt YOUL Sié Désiré, Chef de Bureau de l'Immobilier et du Matériel Roulant,
- Cdt COULIBALY Penankily, Chef de Bureau du Budget et de la Comptabilité.

Article 4 : Le groupe de travail se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que possible et ses travaux sont sanctionnés par un rapport adressé au Directeur Général des Douanes.

Article 5 : Le groupe peut recourir à toute personne ressource dont la compétence est reconnue pour l'éclairer dans ses activités.

Article 6 : La présente décision prend effet pour compter de sa date de signature.

Le Directeur Général
Le Directeur
Général
Général DA Pierre A.
Officier de l'Ordre National